

13/11/2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 13 novembre 2017 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Mesdames les conseillères : Joanne Leblanc
Maylis Toulouse

Messieurs les conseillers : Daniel Groleau
Pierre Bergeron
Daniel Sabourin
Denis Rondeau

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Yvan Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Richard Tanguay, maire, ouvre la séance à 19 h 30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport du directeur général
6. Intervention du public (sur tout sujet d'intérêt municipal)
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Correspondance du mois d'octobre 2017
9. Résolutions
 - 9.1 Administration
 - 9.1.1 Adoption du calendrier des séances de conseil 2018
 - 9.1.2 Renouvellement de l'inscription à clicSÉCUR
 - 9.1.3 Renouvellement de l'adhésion à la FQM
 - 9.1.4 Nomination d'un maire suppléant
 - 9.1.5 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes
 - 9.1.6 Sous-comités et commission du conseil
 - 9.1.7 Nomination d'un représentant à la Régie intermunicipale des Hameaux
 - 9.1.8 Nomination des membres du CCU
 - 9.1.9 ~~Nomination d'un représentant au CA du comité de la résidence Weedon~~ modifié par « Nomination d'un représentant à l'Association Touristique du Lac Aylmer (ATLA) »
 - 9.2 Ressources humaines
 - 9.2.1 Préposé à la surveillance routière
 - 9.2.2 Agent(e) en loisirs et vie communautaire
 - Ajout : 9.2.3 Préposé à l'aréna suppléant**
 - 9.3 Travaux publics
 - 9.3.1 Contrat d'entretien hivernal trottoirs et du 9^e Rang
 - 9.3.2 Contrat d'entretien hivernal rang des Granites
 - 9.3.3 Contrat d'entretien hivernal route 257 Nord (Ham Sud)
 - 9.3.4 Adjudication de contrat pour la fourniture d'une gratte à neige détachable
 - 9.3.5 Adjudication de contrat pour la fourniture d'une souffleuse à neige détachable
 - 9.3.6 Adjudication de contrat pour la fourniture d'une chargeuse sur roues
 - 9.3.7 Vente d'actif
 - 9.4 Sécurité publique
 - 9.4.1 Nomination du représentant à la Régie intermunicipale de prévention et de protection des incendies Dudswell-Lingwick-Weedon

- 9.5 Loisirs
 - 9.5.1 Contrat d'entretien patinoire Fontainebleau
 - Ajout : 9.5.2 Nomination des représentants à la Corporation Sports Loisirs Weedon**
- 9.6 Urbanisme / Développement
 - 9.6.1 Demande de dérogation mineure # 2017-09-0001
 - 9.6.2 Adoption du plan stratégique en développement durable
- 10. Varia et affaires nouvelles
- 11. Information des membres du conseil
- 12. Période de questions (exclusivement aux sujets à l'ordre du jour)
- 13. Levée de la séance

2017-188 IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté avec les modifications suivantes ;

- Le point 9.1.9 est modifié pour « Nomination d'un représentant à l'Association Touristique du Lac Aylmer (ATLA)
- L'ajout du point 9.2.3 « Préposé à l'aréna suppléant »
- L'ajout du point 9.5.2 « Nomination des représentants à la Corporation Sports Loisirs Weedon »

ADOPTÉE

#3 **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

2017-189 IL EST PROPOSÉ PAR Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

#4 **RAPPORT DU MAIRE ET DES COMITÉS**

Du maire ;

- Sélection agent(e) en loisirs et vie communautaire
- Élections municipales

Des comités ;

- Aucun sujet particulier pour ce point

#5 **RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

- Le projet de réfection de la rue des Érables et l'élection municipale ont retenus l'attention

#6 **INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE**

- Carte des districts électoraux plus précise
- Assermentation des nouveaux élus en public
- Pertinence d'avoir des districts électoraux
- Entretien au parc du vieux moulin
- Surconsommation de l'eau potable
- Conformité des fosses septiques
- Demande d'achat de terrains
- Parc des roulottes

#7 **ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES**

CONSIDERANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2016-044 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-190 IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est **1 247 770.92 \$** et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées	17 711.55 \$
Opérations courantes à payer :	<u>1 230 059.37 \$</u>
Sous total	\$

Salaires payés :	48 205.29 \$
Grand total :	<u>1 295 976.21 \$</u>

Que le rapport soit classé sous le numéro 10-2017 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

#8 **DÉPÔT DE LACORRESPONDANCE DU MOIS**

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil. Il est à noter :

- Une communication de Madame Kathleen Weil, Ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion qui nous invite à célébrer la 15^e semaine québécoise des rencontres interculturelles se tenant en octobre.

#9

RÉSOLUTIONS

#9.1 **ADMINISTRATION**

9.1.1 **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DE CONSEIL 2018**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-191

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, lesquelles débiteront à 19h30 :

Mois	Jour	Mois	Jour
Janvier	15	Juillet	09
Février	05	Août	06
Mars	05	Septembre	10
Avril	09	Octobre	01
Mai	07	Novembre	05
Juin	04	Décembre	03

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi.

ADOPTÉE

9.1.2 **RENOUVELLEMENT DE L'INSCRIPTION À CLICSÉQR**

2017-192

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE Monsieur Yvan Fortin est autorisée et responsable des services électroniques pour le numéro d'entreprise #883185637. Ayant également un accès total au contenu des services en ligne de Revenu Québec, ClicSÉQR.,

Yvan Fortin
Directeur général / secrétaire-
trésorier

Richard Tanguay
Maire

Pierre Bergeron
Conseiller siège #1

Daniel Sabourin
Conseiller siège #2

Joanne Leblanc
Conseillère siège #3

Daniel Groleau
Conseiller siège #4

Maylis Toulouse
Conseillère siège #5

Denis Rondeau
Conseiller siège #6

ADOPTÉE

9.1.3 RENOUELEMENT D'ADHESION A LA FQM

2017-193

IL EST PROPOSÉ par Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de renouveler l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2018 au coût de 2524.10 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

9.1.4 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

2017-194

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que Monsieur Denis Rondeau soit désigné maire suppléant afin de siéger au Conseil des maires de la M.R.C. du Haut-Saint-François, en l'absence du maire, et ce jusqu'à la nomination du prochain maire suppléant lors de la séance de mars 2018. Ce changement sera dorénavant fait trimestriellement soit en mars, juillet et novembre de chaque année. Lors de cette période, le maire suppléant procédera, si nécessaire, à la signature de tous les effets de caisse et autres documents relatifs à la Municipalité.

ADOPTÉE

9.1.5 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

2017-195

IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le bureau municipal soit fermé, pour la période des Fêtes, à compter du 25 décembre 2017 et qu'il ré-ouvrira le mercredi 3 janvier 2018 à 8:30.

ADOPTÉE

9.1.6 SOUS-COMITÉS ET COMMISSION DU CONSEIL

ATTENDU QUE conformément à l'article 82 du Code municipal du Québec, le conseil peut nommer des comités, composés d'autant de ses membres qu'il juge convenable,

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à la création de nouveaux comités et commission ainsi que la nomination des membres les composants;

EN CONSÉQUENCE ;

2017-196

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE les membres du conseil acceptent la liste des comités suivants :

COMITE TRAVAUX PUBLICS :

- Daniel Groleau
- Pierre Bergeron
- Denis Rondeau

COMITE LOISIRS :

- Denis Rondeau
- Joanne Leblanc
- Pierre Bergeron

COMITE SECURITE PUBLIQUE, INCENDIE ET SECURITE CIVILE :

- Joanne Leblanc
- Daniel Sabourin

COMITE ADMINISTRATION ET FINANCES :

- Richard Tanguay
- Daniel Groleau

COMMISSION DEVELOPPEMENT, COMMUNICATION ET PROMOTION :

- Maylis Toulouse
- Richard Tanguay
- Citoyen #1 : Renée Paquet
- Citoyen #2 : Léo Provencher

URBANISME, CIRCULATION ET ENVIRONNEMENT :

- Daniel Sabourin
- Maylis Toulouse

LOGEMENT SOCIAL :

- Joanne Leblanc
- Denis Rondeau

ADOPTÉE

9.1.7 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES HAMEAUX

2017-197

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que Monsieur Richard Tanguay, maire, soit et est nommé représentant de la Municipalité au sein du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale sanitaire des Hameaux et que Monsieur Daniel Groleau, conseiller au siège #4 soit et est nommé représentant substitut.

ADOPTÉE

9.1.8 NOMINATION DES MEMBRES DU CCU

2017-198

IL EST PROPOSÉ par Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de nommer Monsieur Daniel Sabourin, Madame Maylis Toulouse, Monsieur Roland Jarry, Madame Loraine Delude et Monsieur Gilles Pouliot pour représenter le conseil municipal sur ce comité.

ADOPTÉE

9.1.9 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'ASSOCIATION TOURISTIQUE DU LAC AYLMEYER (ATLA)

2017-199

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de nommer Monsieur Daniel Sabourin pour représenter le conseil municipal sur le comité de l'Association Touristique du Lac Aylmer (ATLA).

ADOPTÉE

#9.2 RESSOURCES HUMAINES

9.2.1 PRÉPOSÉ À LA SURVEILLANCE ROUTIÈRE

2017-200

IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE procéder à l'embauche de Madame Véronique Gagné à titre de préposé à la surveillance routière et ce, à compter du 6 novembre 2017 jusqu'à la fin de l'hiver 2018. Un montant forfaitaire de 160 \$ (hebdomadaire) sera versé pour assurer la garde du lundi au vendredi, de 17h à 8h et les samedis et dimanche 24 heures par jour. De plus, pour les heures travaillées, le salaire horaire sera fixé à 18.64 \$ selon le niveau 2 de la convention collective plus les ajustements prévus à la convention en 2018.

DE ratifier la lettre d'embauche préparée par le directeur général, Monsieur Yvan Fortin, précisant ses conditions de travail.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer la lettre d'entente avec le syndicat.

ADOPTÉE

9.2.2 AGENT(E) EN LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

2017-201

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS DE recommander l'embauche d'un(e) agent(e) en loisirs et vie communautaire par la Corporation Sports Loisirs Weedon et ce, à compter du 20 novembre 2017.

DE ratifier la lettre d'embauche préparée par le directeur général, Monsieur Yvan Fortin, au nom de la Corporation Sports Loisirs Weedon, précisant les conditions de travail de l'employé.

ADOPTÉE

9.2.3 PRÉPOSÉ À L'ARÉNA SUPPLÉANT

2017-202

IL EST PROPOSÉ par Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser le directeur général, Monsieur Yvan Fortin, à compléter les étapes de recrutement et d'embauche d'une personne, pour une durée de quelques semaines, non-renouvelable, afin d'aider à la préparation de la glace à l'aréna.

ADOPTÉE

#9.3 TRAVAUX PUBLICS

9.3.1 CONTRAT D'ENTRETIEN HIVERNAL TROTTOIRS ET DU 9^E RANG

ATTENDU QUE l'équipement municipal ne permet pas le déneigement du 9^e Rang au-delà de la virée existante et que ce chemin donne accès à une résidence habitée à l'année;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas l'équipement nécessaire pour l'entretien hivernal des trottoirs;

ATTENDU QUE la municipalité désire entretenir les trottoirs les plus utilisés des secteurs St-Gérard et Weedon Centre ;

EN CONSÉQUENCE ;

2017-203

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Weedon retient les services de L. Poulin Déneigement pour l'entretien hivernal des trottoirs les plus utilisés des secteurs Weedon Centre et St-Gérard (incluant la rue des Érables), de même que pour le déneigement du 9^e Rang, de la virée de la Municipalité jusqu'à la fin du chemin verbalisé, pour les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 ;

QUE le taux horaire qui sera payé à L. Poulin Déneigement, incluant le personnel et l'équipement nécessaire à l'entretien sera de 75\$ de l'heure plus les taxes applicables ;

QUE le rapport des heures soient remises au contremaitre à chaque semaine le lundi matin mentionnant la durée de chaque période de déneigement ainsi que le lieu et la date (feuilles de temps fournies). Une facture sera remise à la municipalité avant chaque fin de mois.

QUE le taux horaire sera de 95 \$ de l'heure si un employé supplémentaire doit être engagé pour la sécurité lors de l'utilisation du souffleur ;

QUE la fréquence de déneigement soit déterminée par le contremaitre et établie selon les besoins en fonction des précipitations. Les trottoirs doivent être dégagés chaque matin avant 7h et avant 15h en après-midi sur semaine. Les samedis et dimanches, le déneigement sera effectué avant 8h am.

QUE la Municipalité fournit l'abrasif nécessaire à l'entretien des trottoirs ;

QUE L. Poulin Déneigement fournira les assurances relatives à tout événement accidentel pouvant survenir sur les trottoirs sous sa responsabilité. Une preuve d'assurance sera apportée au bureau municipal.

ADOPTÉE

9.3.2 CONTRAT D'ENTRETIEN HIVERNAL RANG DES GRANITES

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Stratford effectue habituellement l'entretien hivernal d'une partie du rang des Granites sur le territoire de la municipalité de Weedon;

ATTENDU QUE la municipalité de Weedon désire renouveler cette entente;

EN CONSÉQUENCE ;

2017-204

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE le conseil municipal de Weedon renouvelle l'entente avec la municipalité de Stratford pour l'entretien hivernal d'une partie du rang des Granites, sur une longueur de 0,8 km, entre le chemin de la Mine et les limites de la municipalité de Weedon, au montant de 1700 \$. Cette entente est valide pour l'hiver 2017-2018.

ADOPTÉE

9.3.3 CONTRAT D'ENTRETIEN HIVERNAL ROUTE 257 NORD (HAM SUD)

ATTENDU QUE la municipalité de Ham-Sud effectue habituellement l'entretien hivernal d'une partie de la route 257 Nord sur le territoire de la municipalité de Weedon;

ATTENDU QUE la municipalité de Weedon désire renouveler cette entente;

EN CONSÉQUENCE ;

2017-205

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE le conseil municipal de Weedon renouvelle l'entente avec la municipalité de Ham-Sud pour le déneigement d'une partie de la Route 257 Nord, entre le chemin Phaneuf et le chemin Rondeau sur une longueur de 0.8 km, pour la saison 2017-2018 et ce, selon les coûts établis par le M.T.Q.

ADOPTÉE

9.3.4 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE GRATTE À NEIGE DÉTACHABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Weedon a procédé à un appel d'offres sur invitation portant le numéro 2017-10-17 conformément aux lois en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions concernant cet appel d'offres furent ouvertes, tel que précisé dans le document d'appel d'offres, le 17 octobre 2017 à 11h00 ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-206

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les prix les plus bas conformes (en caractère **gras**), parmi les soumissions reçues, soient et sont retenus, à savoir :

Soumissions 2017	
Fournisseurs	Côté (taxes exclues)
Canag Inc.	37 950 \$
Colvoy Metal Equipment Inc.	39 150 \$
Métal Pless Inc.	37 200 \$

QUE, l'entreprise Métal Pless Inc. soit retenue pour la fourniture de d'équipement de déneigement : gratte avec oreilles hydrauliques pour chargeuse sur roues avec attache rapide, le tout, taxes fédérales et provinciales non inclus ;

QUE le montant de cette dépense soit pris au surplus accumulé, soit la somme de 39 055.35 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

9.3.5 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE DÉTACHABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Weedon a procédé à un appel d'offres sur invitation portant le numéro 2017-10-18 conformément aux lois en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions concernant cet appel d'offres furent ouvertes, tel que précisé dans le document d'appel d'offres, le 18 octobre 2017 à 11h00 ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-207

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les prix les plus bas conformes (en caractère **gras**), parmi les soumissions reçues, soient et sont retenus, à savoir :

Soumissions 2017	
Fournisseur	Côté (taxes exclues)
J. A. Larue Inc.	139 748 \$

QUE l'entreprise J. A. Larue Inc. soit retenue pour la fourniture d'une souffleuse à neige détachable usagée année 2010 ou plus récente, avec moins de 1000 heures, capacité de 2750 tonnes / heure, minimum 275 HP, le tout, taxes fédérales et provinciales non inclus ;

QUE le montant de cette dépense soit pris à même les sommes disponibles au poste 02-320-01-529 prévues au budget 2017, soit la somme de 146 717.93 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

9.3.6 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE CHARGEUSE SUR ROUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Weedon a procédé à un appel d'offres sur invitation portant le numéro 2017-10-19 conformément aux lois en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions concernant cet appel d'offres furent ouvertes, tel que précisé dans le document d'appel d'offres, le 19 octobre 2017 à 11h00 ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-208

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les prix les plus bas conformes (en caractère **gras**), parmi les soumissions reçues, soient et sont retenus, à savoir :

Soumissions 2017	
Fournisseur	Côté (taxes exclues)
Notrax Inc.	157 667.83 \$
CIMI Inc.	168 427.50 \$
Longus Estrie	183 346.00 \$
Équipements Plannord Limitée	164 700.00 \$
Les équipements M. Tétreault Inc.	181 900.00 \$

QUE, l'entreprise Nortrax Inc. soit retenue pour la fourniture d'une chargeuse sur roues, année 2014 ou plus récente, avec moins de 1500 heures, 4 roues motrices, le tout, taxes fédérales et provinciales non incluses ;

QUE le montant de cette dépense soit pris au surplus accumulé, soit la somme de 165 531.51 \$.

ADOPTÉE

9.3.7 VENTE D'ACTIFS

2017-209

IL EST PROPOSÉ par Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS D'autoriser la vente du tracteur New Holland TV145 et les équipements accessoires au coût de 45 000 \$ plus les taxes à l'entreprise Propel 2009 Inc.

ADOPTÉE

#9.4 SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.4.1 NOMINATION DU REPRÉSENTANT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DES INCENDIES DUDSWELL-LINGWICK-WEEDON

2017-210

IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que Monsieur Daniel Groleau soit désigné représentant de la municipalité de Weedon à la Régie intermunicipale de prévention et protection des incendies Dudswell-Lingwick-Weedon et que Monsieur Daniel Sabourin soit et est désigné représentant substitut.

ADOPTÉE

#9.5 LOISIRS

9.5.1 CONTRAT D'ENTRETIEN PATINOIRE FONTAINEBLEAU

2017-211 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'octroyer le contrat d'entretien de la patinoire de Fontainebleau, comprenant l'arrosage de la glace, le déneigement de la patinoire et du stationnement, le nettoyage du chalet et assurer la sécurité des utilisateurs et des bâtiments, à Monsieur Thomas Poulin au coût de 4200 \$, soit le même montant qu'en 2016, payable en 4 versements dont le premier sera de 1200 \$ et les suivants de 1000 \$. Ce contrat est valide pour la période du 11 décembre 2017 au 7 mars 2018.

DE nommer et autoriser Monsieur Yvan Fortin, directeur général à signer ledit contrat d'entretien de la patinoire de Fontainebleau.

ADOPTÉE

9.5.2 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS À LA CORPORATION SPORTS LOISIRS WEEDON

2017-212 IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE Monsieur Denis Rondeau, Madame Joanne Leblanc et Monsieur Pierre Bergeron soient et sont désignés pour siéger sur le conseil d'administration de la Corporation Sports Loisirs Weedon ;

QUE Monsieur Yvan Fortin agisse comme secrétaire-trésorier à la Corporation Sports Loisirs Weedon

QUE deux (2) citoyens(nes) soient nommés par la Corporation Sports Loisirs Weedon

ADOPTÉE

9.6 URBANISME / DÉVELOPPEMENT

9.6.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

CONSIDÉRANT QU' une demande dérogation mineure portant le numéro 2017-09-0001 fut déposée au bureau de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation concerne la construction d'un garage dans la marge de recul avant ;

CONSIDÉRANT QUE en 2010, un permis de construction a été émis pour ce garage mais seules les marges de recul arrière et latérale avaient été indiquées ;

CONSIDÉRANT QUE pour que le garage soit en marge avant, le bâtiment principal aurait dû se trouver à 60 mètres de l'emprise de rue ;

CONSIDÉRANT QUE les autres conditions permettant la construction d'un garage privé dans la cour avant ont été respectées ;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation concernait la construction d'un garage dans la marge de recul avant dans la zone A4 au 648, chemin de Fontainebleau ;

CONSIDÉRANT QUE ces informations n'ont pas été transmises au propriétaire ni inscrites sur le permis lors de l'autorisation de construction ;

CONSIDÉRANT QUE la construction relève d'une erreur de l'officier municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-213

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter la demande de dérogation mineure #2017-09-0001 tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

9.6.2 ADOPTION DU PLAN STRATÉGIQUE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

ATTENDU QUE la municipalité, par l'entremise de la Corporation de développement économique et industrielle de Weedon, a participé et fourni sa part de financement au projet d'élaboration d'un plan d'action en développement durable débuté en 2015 et finalisé en 2017.

EN CONSÉQUENCE;

2017-214

IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'appuyer la demande de subvention au Fond municipal vert ;

D'approuver le Plan stratégique en développement durable 2017-2030.

ADOPTÉE

#10

VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES

- Monsieur Denis Rondeau, conseiller s'interroge sur le fait que le maire siège comme substitut au préfet à la MRC comme l'ont fait les maires précédents.

#11

INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

- Aucun sujet particulier pour ce point

#12

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucun sujet particulier pour ce point

#13

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2017-215

À 21 h 25, Madame Joanne Leblanc propose la levée de cette séance ordinaire.

Yvan Fortin
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Richard Tanguay
Maire